

Les plaies accidentelles de la région cervicale : éléments de différenciation de l'égorgement criminel (étude d'un cas)

**S. BARDAA¹, W. BEN AMAR, K. REGAIEG, M. ZRIBI,
Y. NOUMA, Z. HAMMAMI, S. MAATOUG**

RÉSUMÉ

La détermination de l'origine criminelle, suicidaire ou accidentelle d'une plaie cervicale n'est pas toujours aisée. Nous rapportons le cas d'un cadavre qui a été retrouvé sur la voie publique et qui présentait à la fois une plaie cervicale et des lésions traumatiques variées extra cervicales.

L'étude minutieuse de la lésion du cou ainsi que des lésions extra cervicales a permis de les rattacher à un accident de la voie publique.

Les différentes lésions ont été vitales et ont pu être produites lors des différents temps d'un accident chez les piétons, à savoir le tamponnement, la projection et la chute et le trainage. La plaie du cou s'est produite lors du franchissement du corps par le véhicule et le coincement du menton saillant responsable de lésions contuses d'arrachement.

En conclusion, si les plaies profondes du cou sont le plus souvent criminelles ou suicidaires, l'origine accidentelle est également possible notamment lors des accidents de la voie publique. Le diagnostic repose surtout sur l'étude des commémoratifs, la présence de lésions traumatiques extra cervicales et l'autopsie médico-légale complète.

Mots-clés : Égorgement, plaie accidentelle, plaie cervicale.

1. Service de médecine légale CHU, H. Bourguiba, 3029 SFAX (Tunisie)
Email : bardaasami@yahoo.fr

SUMMARY

ACCIDENTAL WOUNDS OF THE NECK: DISTINGUISHING FEATURES OF THE CRIMINAL THROAT CUT (A CASE REPORT)

The determination of criminal, suicidal or accidental origin of a neck wound is not always easy. We report the case of a death body that was found on the public road and which had both a neck wound and diverse extra cervical injuries. A careful study of the neck wound and the extra cervical injuries has allowed linking them to a public road accident. The different injuries were vital and were produced during different times of walking crash namely packing, projection and falling, and streaking. The neck wound has happened when the body of the decedent was crossed by the vehicle and the wedging of the prominent chin responsible for bruised injuries of tearing.

In conclusion, if neck injuries are, mostly, originally criminal or suicidal, accidental origin can also be possible especially during public roads accidents. The diagnosis is mainly based on the study of memorials, the presence of extra cervical traumatic injuries and full forensic autopsy.

Keywords: Throat cut, accidental wounds, wounds of the neck.

INTRODUCTION

L'égorgement est un acte de violence d'observation relativement rare. Il peut être criminel, suicidaire et, rarement, accidentel. Si les caractéristiques anatomiques des lésions et les armes utilisées ne posent habituellement pas de problèmes diagnostiques, la détermination de la forme médico-légale et des circonstances de survenue des lésions peut être difficile.

Nous rapportons le cas d'une plaie cervicale qui s'est produite lors d'un accident de la voie publique et qui aurait pu être considérée à tort comme résultant d'un égorgement criminel. Nous nous proposons de rappeler les caractéristiques des lésions d'égorgement en fonction de la forme médico-légale. Nous insistons sur les caractéristiques des égorgements accidentels, notamment ceux qui sont observés lors des accidents de la voie publique.

1. ÉTUDE D'UN CAS

1.1. Les faits

Nous rapportons le cas d'un jeune lycéen, interne, de 18 ans retrouvé mort sur la voie publique. Il présente une large plaie cervicale, ainsi que des lésions traumatiques variées de tout le corps. Les citoyens ainsi que les agents de la garde nationale ont pris le cas pour un égorgement criminel suivi d'un franchissement par un véhicule. L'affaire a pris de l'ampleur, notamment dans le climat d'insécurité révolutionnaire et avec l'ascension des courants salaphistes. La presse du même jour parle déjà d'un crime horrible, alors que l'instruction est en cours et avant même que le cadavre ne soit autopsié.

2. L'AUTOPSIE

2.1. L'examen externe du corps

L'examen externe du corps, réalisé au service de médecine légale du CHU Habib Bourguiba à Sfax a montré la présence :

- ✓ D'une large plaie cervicale haute béante avec atteinte de la base de la langue (Photo n° 1).
- ✓ De multiples plaies de la face.
- ✓ D'une fracture déplacée de la mandibule et du maxillaire supérieur ainsi que des fractures dentaires.
- ✓ De plaques parcheminées thoracique et abdominale.
- ✓ De plaies contuses occipitales.
- ✓ D'une plaie linéaire de la face palmaire de l'index droit (Photo n° 2).
- ✓ D'un traumatisme du bassin avec une plaie scrotale.
- ✓ De fractures ouvertes et déplacées des tiers inférieurs des jambes (Photo n° 3)
- ✓ D'un dépôt de combuit noirâtre sur le thorax et l'abdomen.
- ✓ De déchirures des vêtements.



Photo n° 1 : Une large plaie cervicale haute béante.



Photo n° 2 : Une plaie de la face palmaire de l'index droit.



Photo n° 3 : Deux fractures ouvertes et déplacées des tiers inférieurs des deux jambes.

Devant ces constatations, deux hypothèses ont été formulées :

1. Un égorgement suivi d'un franchissement
2. Un accident de la voie publique

2.2. L'autopsie

La pratique de crevées au niveau de toutes les lésions a permis de mettre en évidence l'infiltrat ecchymotique et a affirmé le caractère vital de toutes les blessures (Photos n° 4, 5).

L'hypothèse d'un franchissement post mortem a été éliminée.

L'analyse de la lésion cervicale a permis de constater que cette lésion est une plaie contuse avec des berge ecchymotiques et irrégulières associées à des refonds. Il existe également deux petites plaies contuses sus-jacentes à la plaie principale. Au fond de la plaie et au



Photo n° 4 : Infiltrat ecchymotique de la jambe droite.



Photo n° 5 : Infiltrat ecchymotique du dos de la main droite.

niveau de ses deux extrémités, on note la persistance de ponts membraneux et de brides cutanées. Cette plaie est haut située. Elle est associée à une plaie par arrachement au niveau de la face inférieure de la base de la langue et des lésions du voile du palais. Il n'existe aucune atteinte des viscères du cou ni des paquets vasculo-nerveux. La trachée, le cartilage thyroïde, les veines jugulaires et les artères carotides sont indemnes (Photo n° 6).

Ainsi, cette plaie du cou ne présente aucune des caractéristiques des plaies par égorgement. L'éven-



Photo n° 6 : Une plaie par arrachement au niveau de la face inférieure de la base de la langue.

tualité d'un égorgement criminel et de l'utilisation d'un instrument tranchant a été éliminée.

Les plaies du cuir chevelu sont au nombre de trois, elles sont contuses avec une infiltration sanguine sous le cuir chevelu.

L'examen du cerveau a montré la présence d'une hémorragie méningée.

Au niveau du thorax, nous avons noté la présence de foyers de contusions pulmonaires bilatéraux.

Il n'existe pas de lésions traumatiques abdominales.

Au niveau de la face, nous avons noté la présence de quatre plaies contuses du menton, des deux lèvres et des ailes du nez (Photo n° 7).

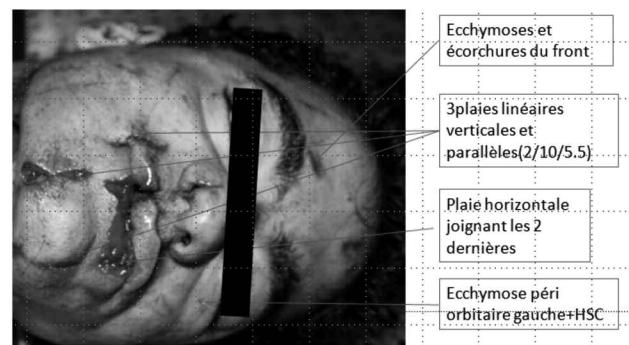


Photo n° 7 : Quatre plaies contuses du menton, des deux lèvres et des ailes du nez.

Ces plaies sont parallèles et les distances qui les séparent sont équidistantes à celles qui séparent des écorchures parcheminées linéaires thoraciques et abdo-

minales dessinant ainsi une forme caractéristique (Photo n° 8). On retrouve des traces reproduisant cette même forme de lignes parallèles sur le pantalon (Photo n° 9).

Tous les vêtements sont déchirés et sont imbibés de combuit et de graisse.

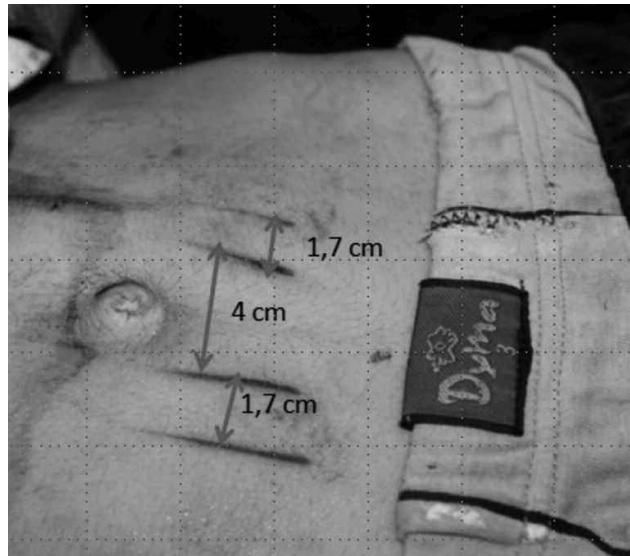


Photo n° 8 : Des écorchures parcheminées linéaires abdominales.

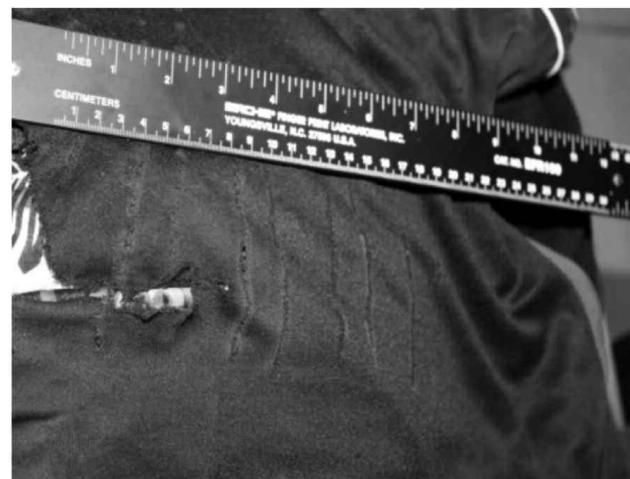


Photo n° 9 : Des empreintes linéaires et des déchirures sur le pantalon.

3. DISCUSSION

Les plaies du cou provoquées par une arme blanche peuvent être d'origine criminelle, suicidaire ou accidentelle [4, 5]. Les formes accidentelles sont rares, leur

fréquence varie entre 2 et 3% dans les différentes séries de la littérature [2, 6]. La différence entre homicide, suicide et accident n'est pas toujours facile. À cet effet, toute plaie du cou provoquée par un instrument tranchant doit être considérée d'origine criminelle jusqu'à preuve du contraire (6). C'est en partant de ce principe, que le cas que nous rapportons a été pris initialement pour un homicide.

Dans les formes criminelles, les lésions sont graves, elles peuvent être multiples, elles sont souvent associées à des lésions de défense [6]. On peut retrouver des plaies linéaires au niveau de la pomme de la main ou des doigts. Ces plaies correspondent à des tentatives de saisie de l'arme (la plaie de la face palmaire de l'index droit dans notre observation a été considérée par les enquêteurs comme irréfutable de l'origine criminelle de l'acte). L'arme utilisée n'est pas toujours retrouvée. L'examen des lieux peut noter des désordres.

Dans les formes suicidaires, l'examen peut retrouver des plaies d'hésitation, l'absence des lésions de défense et éventuellement des tentatives d'autolyse par la même arme dans d'autres endroits du corps (région précordiale, membre, trajet des vaisseaux) [1, 6]. L'interrogatoire peut retrouver la notion d'antécédents psychiatriques, des tentatives antérieures de suicide [3]. L'examen des lieux note l'absence de désordre, peut retrouver une lettre d'adieu et on retrouve en général l'arme utilisée [6]. Les vêtements sont habituellement épargnés.

Quant aux formes accidentelles, elles sont rares [2, 6]. Elles sont habituellement dues au contact accidentel du corps avec un instrument tranchant, soit par chute du corps sur cet instrument (verre) [3], soit par projection de cet instrument sur le corps [1, 2, 5]. Dans ces cas, la plaie est généralement unique. Les vêtements sont habituellement déchirés d'une façon anarchique. Le dispositif responsable de l'accident est retrouvé près du corps et le mécanisme de réalisation de la plaie et son siège sont habituellement facilement compréhensibles [6].

Ces formes s'observent aussi lors des accidents de la circulation. Elles sont généralement provoquées par les verres des vitres, des portes ou des pare-brises [2].

Dans ce cas, on retrouve sur le corps des débris de verre et il existe d'autres lésions traumatiques extra-cervicales [5]. Le diagnostic est facile quand nous avons la notion d'accident. Par contre, en l'absence de cette

notion d'accident et en l'absence de témoins, les choses peuvent devenir délicates.

Dans notre cas, la constatation d'une large plaie cervicale chez un cadavre au bord de la voie publique, en l'absence de témoins d'accident a amené les citoyens qui l'ont découvert à penser au crime. Mais, l'analyse minutieuse des caractéristiques de la plaie a montré son caractère contus et sa production par un mécanisme d'arrachement. En effet, le corps a été percuté dans un premier temps au niveau des jambes occasionnant des fractures des deux jambes. Puis le corps a été projeté et trainé ce qui a occasionné les plaies du cuir-chevelu et les écorchures du thorax et de l'abdomen. Dans un troisième temps, le corps a été franchi par le véhicule, le menton saillant (tête en hyper extension) a été pris et coincé par un dispositif du plancher. Ceci s'est accompagné d'une déchirure de la région cervicale haute associée à des fractures de la mandibule et des dents et des lésions de la face, ainsi qu'un arrachement de la langue.

Un dispositif métallique attaché au plancher du véhicule constitué par des tiges parallèles et équidistantes aurait rasé tout le corps pendant son franchissement reproduisant sa forme sur les vêtements, le thorax, l'abdomen, le menton et la face (Photos n° 7, 8, 9).

Les traces de combuit observés sur les vêtements et le corps, sont un autre argument en faveur du franchissement.

Ainsi, la connaissance des caractéristiques des plaies cervicales en fonction de l'arme utilisée et des circonstances de production, l'étude minutieuse des lésions extra-cervicales et éventuellement l'examen des lieux permet souvent de poser le diagnostic exact et de déterminer la forme médico-légale. Cependant, il y a des cas où les investigations médico-légales doivent être encore poussées d'avantage pour résoudre ces problèmes [4, 6].

CONCLUSION

Les plaies cervicales simulant l'égorgement peuvent se voir au cours des accidents de la voie publique et faire évoquer à tort un égorgement criminel, notamment en l'absence de témoins et quand l'accident est suivi d'un délit de fuite. La présence de lésions traumatiques extra-cervicales, la présence de débris de verre sur le cadavre et l'étude minutieuse des lésions permettent habituellement de redresser le diagnostic.

D'autres investigations médico-légales tels que l'examen des lieux, les analyses toxicologiques, l'examen des vêtements et l'étude des antécédents peuvent être nécessaires. ■

BIBLIOGRAPHIE

- [1] KARGER B, ROTHSCHILD MA, PFEIFFER H. Accidental sharp force fatalities beware of architectural glass, not knives. *Forensic science international* 2001;123:135-139.
- [5] DEMIRCI S, DOGAN KH, GUNAYDIN G. Throat cutting of accidental origin. *J Forensic Science* 2008;53:965-7.
- [3] KARGER B, NIEMEYER J, BRINKMANN B. Physical activity following fatal injury from sharp pointed weapons. *Int J Legal Med* 1999;112:188-91.
- [4] MAZZOLO G.M, DESINAN L. Sharp force fatalities: suicide, homicide or accident? A series of 21 cases. *J. Forensic Science International* 2005;147S:S33-S35.
- [5] NAIK S.K, ATAL D.K, MURARI A, RANI Y. Case Report: Cut throat injury by vehicular accident. Department of forensic medicine, lady hardinge college, New Delhi-110001. India.
- [6] PRAHLOW JA, ROSS KF, LENE WJ WBS, KIRBY DBBS. Accidental Sharp Force Injury Fatalities. *American J Forensic Med Pathol* 2001;22:358-66.